



EXTRAIT
Du registre des décisions du bureau de la Communauté

DB 2020-049 : 12EME EDITION DU FORUM DE L'EMPLOI ET DE LA CREATION D'ACTIVITES EN MILIEU RURAL.

Le 9 septembre 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 3 septembre 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Christian SOULA, Anthony CHANAUD, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Jacques MAMET, Bernard VAQUIE, Mohammed ELHABCHI

EXCUSES : Alfred VISMARA ; Jacques GALY ;

Le "Forum de l'Emploi et de la Création d'activités en milieu rural" en Haute Vallée de l'Aude a été créé afin de répondre aux problématiques actuelles d'emploi en promouvant la création d'activités de manière transversale (insertion, formation, emploi et création). Il a également pour objectif de renforcer les liens entre les acteurs du développement économique du territoire du Pays de la Haute Vallée de l'Aude et de développer des projets en parallèle.

Depuis 2009, le Forum a été organisé de manière itinérante par les communautés de communes. Il est proposé que la Communauté de communes des Pyrénées Audoises organise et accueille en 2021 la 12ème Edition du Forum de l'Emploi et de la Création d'Activités initialement prévue à Quillan le 28 avril 2020. Une convention de partenariat et de financement sera élaborée à cet effet.

Le montant total de l'opération est estimé à 6 000 € et la participation de chaque communauté de communes est déterminée au prorata de leur population (source : population totale au 1er janvier 2020 INSEE).

Un cofinancement sera recherché auprès du PETR de la Vallée de l'Aude et d'EDF "une rivière, un territoire" par la Communauté de communes des Pyrénées Audoises selon le plan de financement ci-après :

Recettes (TTC)	Prévisionnel
Subvention autre (EDF« une rivière, un territoire »)	2 000,00 €
Participation PETR Vallée de l'Aude	2 000,00 €
Autofinancement des communautés de communes	2 000,00 €
TOTAL	6 000,00 €

Participations des communautés de communes au prorata de leur population légale (TTC)	Si subventions attribuées	Si pas de subventions attribuées	%
Communauté de communes du Limouxin	1 330,24 €	3 990,72 €	66,51
Communauté de communes des Pyrénées Audoises	669,76 €	2 009,28 €	33,49
TOTAL	2 000,00 €	6 000,00 €	100%

Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées à l'unanimité.

Ainsi délibéré à Quillan, le 9 septembre 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le 11/09/2020
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 11/09/2020

Pour extrait conforme

